

PROMOTIONS des Personnels Administratifs par LISTE d'APTITUDE- BAREME* ACADEMIQUE 2019

Liste d'aptitude : ATTACHE D'ADMINISTRATION de l'ETAT (AAE)		Liste d'aptitude : SECRETAIRE ADMINISTRATIF (SAENES)	
<p><u>Reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP):</u> L'agent est invité à exprimer sur 2 pages maximum, dans son dossier de candidature, les éléments susceptibles de reconnaître l'expérience professionnelle acquise au cours de sa carrière. Ce parcours doit être identifiable dans le dossier professionnel de l'intéressé(e): rapports, notations, évaluations, attestations</p> <p><i>Un curriculum vitae et une lettre de motivation faisant apparaître l'engagement du candidat à exercer des fonctions de nature différente et de niveau supérieur seront à joindre au dossier RAEP.</i></p>			
		Éléments de barème	Nombre de points
<p>Cf dossier d'aptitude professionnelle pour l'accès au corps d'AAE :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Rapport d'aptitude professionnelle renseigné par le chef d'établissement ou de service - Appréciation sur l'aptitude de l'agent à exercer dans l'immédiat des tâches relevant de la catégorie A (à motiver) - Contenu de la lettre de motivation et du curriculum vitae 	<p>Avis du Chef d'établissement ou de service :</p> <p style="padding-left: 40px;">Très favorable 40</p> <p style="padding-left: 40px;">Favorable 25</p> <p style="padding-left: 40px;">Défavorable 0</p>		
	<p>1 admissibilité à un concours administratif de catégorie A ou B de l'AENES sur les 5 dernières années</p>		10
	<p>- ADJENES Ppal 1ère classe 30</p> <p>- ADJENES Ppal 2ème classe 20</p> <p>- ADJENES 1ère classe 10</p>		
	<p>Rappel : le barème est indicatif. L'ensemble des dossiers sera examiné</p>		
Engagement à la mobilité géographique	Sur au moins 2 départements	Engagement à la mobilité géographique	Sur au moins 2 départements
Engagement d'affectation	L'agent qui aura refusé par 2 fois son affectation au titre de la liste d'aptitude des AAE sera exclu du bénéfice de la L.A. pour une durée de 3 ans.	Engagement d'affectation	L'agent qui aura refusé par 2 fois son affectation au titre de la liste d'aptitude des SAENES sera exclu du bénéfice de la L.A. pour une durée de 3 ans.

*Barème indicatif